



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2015/ 162 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS A DES POSTES
DE COMMANDEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi N 001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des Militaires

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du
Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 25 janvier 2014, portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 Avril 2014, portant organisation
attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er}: Les Officiers Supérieurs de l'Etat-Major de l'Armée de Terre, dont les
prénoms et noms suivent, sont nommés aux postes de commandement ci-après :

- **Commandant du Bataillon Autonome de Boké**

Colonel Sékouba CAMARA, confirmé

- **Commandant Adjoint du Bataillon Autonome de Boké**

Lieutenant-Colonel Gadirou BAH, précédemment Commandant Adjoint du
Bataillon Autonome de Faranah, en remplacement du Lieutenant-Colonel Filamory
CONDE malade.

- **Commandant du Bataillon Autonome de Faranah**

Colonel Malick DIAKITE, confirmé.

- **Commandant Adjoint du Bataillon Autonome de Faranah**

Lieutenant-Colonel Mathias CAMARA, précédemment Commandant du Bataillon
du Bataillon d'Infanterie de Siguiro en remplacement du Lieutenant-Colonel
Gadirou BAH, muté.

- **Commandant du Bataillon Autonome de Guéckédou**

Colonel Youssouf Ba KABA, confirmé

- **Commandant Adjoint du Bataillon Autonome de Guéckédou**

Commandant Mory DIOUBATE, précédemment en service au Bataillon Spécial de Conakry (BSC) en remplacement du Commandant Abdoulaye TOURE, muté.

- **Commandant du Bataillon d'Infanterie Siguiri**

Lieutenant-Colonel Mamady CONDE, précédemment Commandant Adjoint dudit Bataillon en remplacement du lieutenant-colonel Mathias CAMARA, muté.

- **Commandant Adjoint du Bataillon d'Infanterie de Siguiri**

Commandant Abdoulaye TOURE, précédemment Commandant Adjoint du Bataillon Autonome de Guéckédou en remplacement du Lieutenant-Colonel Mamady CONDE.

Article 2 : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 28 AOUT 2015 2015



Professeur Alpha CONDE